

**PANEL IV  
MOBILITÉ ET ACCÈS  
AUX DROITS FONDAMENTAUX**

**CINQUIÈME SÉANCE**

Modérateur : **Salwa HAMROUNI**,  
Directrice du LR-DIERME

**14:00** Intervenant.e.s

**Francesca RAIMONDO**, *Chercheuse post-doc à PUC Louvain, Belgique, Traite des personnes, demandeurs d'asile et accès à la protection*

**Hatem KOTRANE**, *Professeur de droit privé à la FSJPST, Droits de l'enfant en situation de migration internationale*

**Farah BECHEIKH**, *Maître-assistante en droit public à la Faculté de droit et de sciences politiques de Tunis, Le droit des migrants à l'emploi dans les relations entre la Tunisie et l'Union européenne*

**15:00** Pause-café

**15:15** Discutant.e.s

**Wassim HAJRI**, *Ministre plénipotentiaire, MAE*

**S.E. Josephine FRANTZEN**, *Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas*

**Raoudha LAABIDI**, *Présidente de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes en Tunisie*

**Yadh BOUSSELMI**, *Président de Terre d'Asile Tunisie*

**15:55** Débat

**16:25** **Kaouthar DEBBECHE**, *Maître de conférences en droit public à la FSJPST, Rapport de synthèse*

**16:45** Clôture du colloque

**ARGUMENTAIRE**

Les relations Tunisie/Union Européenne constituent un axe élémentaire et récurrent dans les travaux du Laboratoire de recherche en droit international et européen et des relations Maghreb/Europe depuis sa création. Un premier bilan des dix premières années de l'accord d'association fut dressé lors du colloque organisé à Tunis en 2005. Un second bilan des vingt ans d'association fut établi lors du colloque organisé à Paris en 2015. Trois ans après, le laboratoire a organisé un troisième colloque à Tunis sur les négociations de l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA). Les bilans dressés jusque-là, notamment dans les deux premiers colloques, ont été conçus selon une approche multisectorielle ciblant les différents volets couverts par l'accord d'association. Les analyses sont souvent nuancées ; les bilans sont forcément mitigés. Les acquis et les succès de ce « partenariat privilégié » sont nombreux, mais les carences et les échecs sont fréquents et paralysants. Les relations entre la Tunisie et l'Union et ses États membres dépendent des intérêts des uns et des autres, des enjeux et des nouveaux défis.

Au-delà d'un état des lieux des relations tuniso-européennes, le laboratoire et la Délégation de l'Union Européenne à Tunis entendent aujourd'hui, par ce Colloque international, engager une réflexion associant le milieu académique et les acteurs de terrain sur l'amélioration de la coopération entre la Tunisie et l'Union européenne dans les domaines couverts par l'accord d'association, et ce à la lumière de l'actualité tunisienne, européenne et de la conjoncture régionale et mondiale. Le cours des événements en Tunisie comme dans le cadre européen influence clairement sur les priorités stratégiques et les différents plans d'action. Cette lecture croisée étayée par des juristes tunisiens et européens, s'adresse principalement au monde académique universitaire (étudiant(e)s, enseignant(e)s, chercheuses et chercheurs intéressé(e)s par les relations tuniso-européennes). L'objectif ultime du laboratoire étant d'alimenter la réflexion objective autour des différents axes de ce Partenariat et d'offrir de nouvelles pistes de recherche scientifique.

Le premier axe de ce colloque est dédié aux relations politiques et institutionnelles entre la Tunisie et l'Union Européenne. Il s'agit de vérifier à quel point ce dialogue est structurant et constructif ou s'il est générateur de tensions diplomatiques. En effet, l'Union tend à s'adapter aux mutations profondes du paysage politique tunisien depuis la révolution jusqu'à l'accès du Président Kais Saïed au pouvoir. Dès le lendemain de la Révolution de 2011, l'UE s'est engagée à soutenir la transition entamée par le peuple tunisien vers plus de démocratie, de liberté et de justice sociale. Partenaires naturels au regard de la géographie et de liens historiques, culturels et économiques, l'UE et la Tunisie ont, dans ce nouveau contexte, conclu en novembre 2012 un accord de Partenariat privilégié, accompagné d'un ambitieux Plan d'Action pour la période 2013-2017. Le statut différencié et accordé à la Tunisie a reflété l'engagement résolu de l'UE à soutenir la transition tunisienne face à des défis multiples. En revanche, il semble que le renversement de la situation constitutionnelle et donc politique depuis le 25 juillet 2021 a brouillé le paysage politique tunisien et a suscité des inquiétudes chez le partenaire européen. Au moment de la mise en oeuvre de l'état d'exception l'Union a déploré la régression démocratique et a formulé des craintes quant à la stabilité politique en Tunisie. Les recommandations européennes n'ont pas été prises en considération par le Président Saïed. Suite à l'adoption de la Constitution de 2022 et l'organisation des élections législatives, l'Union a dû assouplir ses positions.

L'échec des négociations sur l'ALECA, les retombées du conflit russo-ukrainien, la guerre menée contre Gaza dans les territoires palestiniens occupés, la crise énergétique ainsi que l'aggravation de la crise migratoire entre les deux rives de la méditerranée, placent les deux partenaires devant leurs responsabilités. La Tunisie et l'Union Européenne signent le 16 juillet 2023 un Mémoire d'entente sur un partenariat stratégique et global. Le mémoire n'est pas contraignant et ne crée pas d'obligations en soi. Il présente toutefois une série de plans d'action qui seront progressivement étoffés, transformés en instruments juridiques et approuvés par les États membres avant d'être mis en oeuvre. Les plans sont divisés en cinq piliers : la stabilité macroéconomique, l'économie et le commerce, la transition verte, les contacts interpersonnels et les migrations.

La mutation que la Tunisie a connue depuis 2011 sur le plan du profil migratoire, impose de nouveaux défis. D'un pays d'émigration, la Tunisie devient un pays de transit et de destination. La coopération dans le domaine migratoire devient un axe fondamental des relations entre l'Union européenne et la Tunisie. Entre la lutte contre l'immigration irrégulière et la protection des droits humains des migrants, l'État tunisien se voit confronté au même défi qui s'est imposé à son partenaire : l'équilibre entre liberté et sécurité.

C'est donc à l'ensemble de ces questions que le laboratoire entend donner la parole aux juristes, expertes et responsables des relations UE - Tunisie.



# LES RELATIONS TUNISIE-UNION EUROPÉENNE

## ÉTAT DES LIEUX

Hommage à Feu Joël RIDEAU (1939-2023)

Colloque organisé par le Laboratoire de droit international et relations Maghreb-Europe  
En partenariat avec la Délégation de l'Union européenne



**8 février 2024**

**08:30** Accueil et inscriptions

**OUVERTURE**

**09:00** **Asma GHACHEM**, *Vice-doyenne de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis*

**09:05** **S.E. Mounir BEN REJIBA**, *Secrétaire d'État auprès du Ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger*

**09:15** **Nadia MZOUGH**, *Présidente de l'Université de Carthage*

**09:20** **S.E. Marcus CORNARO**, *Ambassadeur Chef de Délégation de l'Union européenne en Tunisie*

**09:25** **S.E. François DUMONT**, *Ambassadeur de la Belgique*

**09:30** **Salwa HAMROUNI**, *Professeure de droit public, Directrice du Laboratoire de recherche en droit international et relations Maghreb-Europe*

**09:35** **Neila Dorra JAIBI**, *Docteure en droit public, responsable de la clinique juridique migration et asile à la FSJPST*

**09:40** **Amine THABET**, *Maître-assistant en droit public à la FSJPST, hommage à Feu Joël Rideau*

**RAPPORT INTRODUCTIF**

**09:45** **Imed FRIKHA**, *Chargé de mission responsable des Campus des Métiers et des Qualifications - Région académique d'Île-de-France, ancien Directeur de la Mission universitaire et éducative tunisienne à Paris et Membre fondateur du Laboratoire de recherche*

**PANEL I  
LES RELATIONS TUNISIE - UE :  
ASPECTS POLITIQUES**

**PREMIÈRE SÉANCE**

Modérateur : **Beligh NABLI**, *Professeur des Universités de droit public à l'UPEC-Paris XII, France*

**10:05** **Amine THABET**, *Maître-assistant en droit public à la FSJPST, Évolution des relations Tunisie - UE : Lecture politique*

**10:25** Discutant.e.s

**Wassim HAJRI**, *Ministre plénipotentiaire, MAE*

**Gianfranco BOCHICCHIO**, *Chef de section politique à la DUE*

**Lilia REBAI**, *Directrice du Dialogue, Société Civile de la région EuroMed*

**Slim BOUZID**, *Président de l'Association Mouraki-boun*

**11:05** Débat

**11:30** Pause-café

**PANEL II  
LES RELATIONS TUNISIE—UE :  
ASPECTS ÉCONOMIQUES**

**DEUXIÈME SÉANCE**

Modérateur : **Hakim BEN HAMOUDA**, *Économiste et ancien Ministre de l'économie et des finances*

**11:45** Intervenant.e.s

**Bassem KARRAY**, *Professeur de droit public, Faculté de droit de Sfax, Accès au marché et défense commerciale dans les relations TN - UE*

**Imen BEN RJEB**, *Maître de conférences en droit public à la FSJPST, Fiscalité et relations Tunisie - UE*

**12:25** Discutant.e.s

**Wassim HAJRI**, *Ministre plénipotentiaire, MAE*

**Stéphanie VADDE**, *Cheffe de section commerce à la DUE*

**Marco STELLA**, *Chef de section développement économie à la DUE*

**Abdejelil BEDOUI**, *Coordinateur du département des études au sein du Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux*

**12:55** Débat

**TROISIÈME SÉANCE**

Modérateur : **Hakim BEN HAMOUDA**, *Économiste et ancien Ministre de l'économie et des finances*

**15:00** Intervenant.e.s

**Aroua ZOUARI**, *Enseignante-docteure à la FSJPST, La Tunisie face aux évolutions récentes du droit européen des investissements*

**Mounir SNOUSSI**, *Professeur de droit public à la FSJPST et Facule of Laso, SoharUniversie, Sultanate of Oman et ancien Directeur du LR-DIERME, Les relations d'investissement Tunisie - UE à la lumière d'expériences comparées*

**Chawki GADDES**, *Consultant expert en protection des données personnelles, ancien Président de l'INPDP et de l'AFAPDP, Protection des données personnelles et relations Tunisie-UE*

**Khédija BEN DAHMENE**, *Maître-assistante en droit privé à l'École supérieure de commerce, La protec-*

**tion de la propriété intellectuelle dans l'accord d'association : état des lieux**

**16:20** Pause-café

**16:35** Discutant.e.s

**Wassim HAJRI**, *Ministre plénipotentiaire, MAE*

**Stéphanie VADDE**, *Cheffe de section commerce à la DUE*

**Marco STELLA**, *Chef de section développement économie à la DUE*

**Abdejelil BEDOUI**, *Coordinateur du département des études au sein du FTDES*

**17:05** Débat

**9 février 2024**

**PANEL III  
CONTROLE AUX FRONTIÈRES EXTÉRIEURES  
ET ACCÈS AU TERRITOIRE : ÉTAT DES LIEUX  
DE LA COOPÉRATION ENTRE LA TUNISIE - UE**

**QUATRIÈME SÉANCE**

Modérateur : **Slim LAGHMANI**, *Professeur émérite de droit public à la FSJPST*

**09:00** Intervenant.e.s

**Neila Dorra JAIBI**, *Maître-assistante en droit public à la FSJPST, Le défi migratoire dans les relations entre l'UE et la Tunisie*

**Sylvie SAROLEA**, *Professeure de droit à l'UC Louvain, Belgique, Accords informels et mécanismes parallèles dans la coopération UE-Tunisie en matière de migration*

**Sophie PEREZ**, *Professeure de droit à la Faculté de droit de l'Université de Toulon, France, Le rôle des agences de l'UE dans la gestion intégrée des frontières : l'exemple de la coopération entre Frontex et la Tunisie*

**10:00** Pause-café

**10:15** Discutant.e.s

**Wassim HAJRI**, *Ministre plénipotentiaire, MAE*

**Tom ASHWANDEN**, *Chef de section coopération à la DUE*

**Aude GALLI**, *Chargé des programmes de coopération sur la migration à la DUE*

**Yadh BOUSELMI**, *Président de Terre d'Asile Tunisie*

**10:45** Débat